

Actualité Juridique

Actualité • Pratique • Professions

DOSSIER

85

Les nouvelles infractions routières

Une société absorbante n'est pas pénalement responsable des infractions commises par la société absorbée avant la fusion

Les insuffisances de la plainte réparées par le réquisitoire introductif

Une provocation est licite si elle ne détermine pas la réalisation de l'infraction mais permet simplement de la constater

Le conseil de discipline n'est pas un « tribunal » au sens de la Convention européenne des droits de l'homme

La prise en charge des victimes d'accidents collectifs - Rôle et missions du procureur de la République

Comité de rédaction
 Alain Blanc, *Magistrat*
 François-Louis Coste, *Magistrat*
 Karine Paravisini-Druart, *Commissaire de police*
 Martine Herzog-Evans, *Maître de conférences à l'Université de Nantes*
 Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe*
 Direction de l'Administration pénitentiaire
 Yann Le Bras, *Avocat*
 Didier Rebut, *Professeur à l'Université Paris II*

31-35 rue Froidevaux
 75685 Paris Cedex 14
 Tél. rédaction 01 40 64 53 13
 Fax : 01 40 64 54 66
 E-mail : ajpenal@dalloz.fr

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
 Charles Vallée

DIRECTEUR GENERAL
 Nathalie de Baudry d'Asson

REDACTION
 Directeur éditorial
 Philippe Weiss

Rédactrice en chef
 Marie-Eve Charbonnier

Rédaction
 Emmanuelle Allain
 Juliette Coste
 Jocelyne Leblois-Happe, *Maître de conférences à Strasbourg*
 Anna Pitoun
 Pascal Remillieux

Assistante d'édition
 Marie-Anne Sebbar

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITE
 Responsable marketing : Corinne Ménager
 Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)
 BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex
 Tél. : 0 820 800 017
 Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)
 France : 135 € TTC
 Étranger : 151 € TTC
 Prix au numéro : 15 € TTC

ISSN 1762 - 8407
 N° CPPAP en cours d'attribution
 Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 €
 Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e
 RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098
 Code APE : 221 A - TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle, de tout élément
 publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 79

ACTUALITÉS 82

DOSSIER 85

Les nouvelles infractions routières

- Sécurité routière : quelle politique ?
par François Leplat 85
- Un permis de porcelaine
par Pierre Pélissier 89
- Les nouveaux modes de poursuites des contraventions au code de la route et le droit à un procès équitable
par Jean-Paul Céré 91
- Politique judiciaire en matière de conduite en état alcoolique
par Jean-François Beynel et Danielle Drouy-Ayral 94
- Justice et accidents mortels de la route : soutenir les victimes, une ardente obligation
par Jacques Dalles 94
- Homicides involontaires : paroles de victimes
par Jean-Pascal Thomasset 97

PRATIQUES 99

- La prise en charge des victimes d'accidents collectifs -
 Rôle et missions du procureur de la République
par Claude Lienhard 99

JURISPRUDENCE 101

Pénal général

PEINE

VEILLE

- Rappel du principe de la légalité des délits et des peines
Cass. ass. plén., 24 oct. 2003 101

PERSONNE MORALE

- Une société absorbante n'est pas pénalement responsable des infractions commises par la société absorbée avant la fusion
Cass. crim., 14 oct. 2003 101

Infractions

CORRUPTION

- Point de départ de la prescription : une nouvelle illustration en matière de taux d'intérêts « préférentiels »
Cass. crim., 8 oct. 2003 102

DESTRUCTION - DÉGRADATION

VEILLE

- L'incendie crée, de fait, un danger pour les personnes
Cass. crim., 30 sept. 2003 103

DIFFAMATION

- Pas de diffamation à l'encontre d'une profession considérée dans son ensemble
Cass. crim., 16 sept. 2003 103
- Les insuffisances de la plainte réparées par le réquisitoire introductif
Cass. crim., 30 sept. 2003 104

A I R E

ENFANT VICTIME

VEILLE

Un enseignant qui diffuse à ses élèves, mineurs de seize ans, un film qui leur est interdit, ne commet pas de délit

CA Versailles, 13 oct. 2003

104

Procédure pénale

ACTION CIVILE

- Le délit de recel de malfaiteur peut donner lieu à l'exercice d'une action civile

Cass. crim., 17 sept. 2003

105

VEILLE

Les intérêts civils ne peuvent dépasser la demande de la partie civile

Cass. crim., 14 oct. 2003

105

ASSUREUR

- La personne non partie au procès peut faire appel de sa condamnation

Cass. crim., 7 oct. 2003

106

COUR D'ASSISES

VEILLE

Vote d'une peine privative de liberté maximum : la feuille de questions doit être précise

Cass. crim., 3 sept. 2003

106

ENQUÊTE DE FLAGRANCE

- Une provocation est licite si elle ne détermine pas la réalisation de l'infraction mais permet simplement de la constater

Cass. crim., 1er oct. 2003

107

EXTRADITION

- Un condamné bénéficiant d'une mesure de libération conditionnelle peut être extradé

Cass. crim., 23 juill. 2003

108

PRESCRIPTION PÉNALE

- Effet interruptif de la constitution de partie civile par voie d'intervention

Cass. crim., 1er oct. 2003

108

VICTIMES

VEILLE

L'aggravation de l'état d'une victime justifie un relevé de forclusion

CA Paris, 22 mai 2003

109

Exécution des peines

PRISONS

- Le conseil de discipline n'est pas un « tribunal » au sens de la Convention européenne des droits de l'homme

TA Nantes, 24 juill. 2003

110

INDEX

encarté entre les pages

94 et 95

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ Pénal » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 79 et 110.

I N D E X

ACTION CIVILE

Conditions d'exercice

Recel de malfaiteur - Infraction d'intérêt général (non) 105

Indemnisation

Intérêts civils - Débiteur 105

ASSUREUR

Appel

Recevabilité 106

CIRCULATION ROUTIÈRE

Infractions routières

Poursuite - Droit à un procès équitable. 91 (dossier)

Victimes - Prise en charge 94, 97 (dossier)

Permis de conduire 89 (dossier)

Politique judiciaire 94 (dossier)

Politique pénale 85 (dossier)

CORRUPTION

Prescription

Point de départ - Délit instantané 102

COUR D'ASSISES

Délibération

Majorité qualifiée - Appel 106

DIFFAMATION

Action civile

Qualité pour agir 103

Action publique

Mise en mouvement -

Réquisitoire introductif 104

ENQUÊTE DE FLAGRANCE

Dénonciation

Indice 107

Provocation

Licéité 107

EXTRADITION

Conditions

Libération conditionnelle 108

INCENDIE

Danger

Éléments constitutifs -

Conflit de qualifications 103

MINEURS

Mise en péril

Film interdit au moins de 16 ans -

Diffusion - Délit (non) 104

PEINE

Principe de légalité

Publicité mensongère -

Peine complémentaire 101

PERSONNE MORALE

Fusion de deux sociétés

Amende due par la société absorbée - Responsabilité de la société absorbante 101

PRISONS

Sanctions disciplinaires

Nature du conseil de discipline - Respect des garanties procédurales 110

RECEL DE MALFAITEUR

Exercice de l'action civile (oui) 105

VICTIMES

Accidents collectifs

Prise en charge - Procureur de la République 99 (pratique)

Accidents de la route

Prise en charge 94, 97 (dossier)

Indemnisation

CIVI - Forclusion 109